Nations Unies S/2017/208



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte du respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1], le présent rapport fait le point sur l'évolution de la situation depuis mon rapport du 4 octobre 2016 (S/2016/840), ainsi que sur les faits nouveaux intervenus sur le plan de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs jusqu'au 28 février 2017.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, les activités des groupes armés illégaux, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FPRI), les groupes Maï-Maï et l'Armée de résistance du Seigneur, conjuguées à des tensions interethniques dans plusieurs zones de la République démocratique du Congo ont continué de menacer la sécurité et la stabilité de la région. Face à ce constat, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont poursuivi leurs opérations contre les FDLR, les ADF et les FPRI, comme je le décris en détail dans mes rapports sur la

[1] Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins/garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

17-03519 (F) 130317 150317




MONUSCO datés du 29 décembre 2016 (S/2016/1130) et du 10 mars 2017 (S/2017/206).

3. La période considérée a été marquée par la reprise des affrontements entre les FARDC et des éléments de l'ex-Mouvement du 23 mars (ex-M23) dans le Nord-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui n'était pas arrivé depuis la signature des Déclarations de Nairobi en décembre 2013. Après que, le 11 novembre 2016, Sultani Makenga, le chef militaire de l'ex-M23, a été signalé disparu de son domicile de Kampala, le Ministre congolais de la défense, Crispin Atama Tabe, a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'enquêter sur des informations selon lesquelles environ 180 anciens membres du M23 auraient quitté leur cantonnement de Bihanga (Ouganda) et infiltré le territoire du Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu.

4. Le 19 janvier 2017, le Gouvernement ougandais a publié une déclaration dans laquelle il annonçait avoir arrêté 101 anciens membres du M23 qui se rendaient en République démocratique du Congo. En outre, il y reconnaissait que quelque 40 combattants s'étaient auparavant échappés du camp de Bihanga, réaffirmait son attachement aux Déclarations de Nairobi et soulignait que l'Ouganda n'appuierait aucune activité visant à déstabiliser la République démocratique du Congo.

5. Le 27 janvier, deux hélicoptères des FARDC se sont écrasés dans deux accidents distincts à Rutshuru, alors que les FARDC auraient affronté des combattants de l'ex-M23 à proximité. Le 29 janvier, la Force de défense rwandaise a indiqué qu'un groupe se réclamant de l'ex-M23 avait pénétré au Rwanda, apparemment pour fuir les combats avec les FARDC. Selon certaines informations, les autorités rwandaises ont remis les individus au Comité international de la Croix-Rouge afin que les mesures qui s'imposent soient prises en vertu du droit international.

6. Le 22 février, un porte-parole des FARDC a indiqué que les forces armées congolaises avaient échangé des tirs pendant deux jours avec des combattants de l'ex-M23 près de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, faisant au moins 16 morts parmi les rebelles. Le lendemain, un porte-parole des Forces de défense populaires de l'Ouganda a annoncé que 44 combattants de l'ex-M23 qui avaient fui vers l'Ouganda à la suite d'accrochages avec les FARDC avaient été arrêtés et étaient détenus dans un camp militaire de Kisoro, dans l'ouest du pays.

7. L'arrivée en août 2016, dans l'est de la République démocratique du Congo, d'éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) fuyant le conflit au Soudan du Sud continue de poser problème et pourrait exacerber les tensions au sein des communautés locales fragiles et longtemps traumatisées par les activités des groupes armés. En outre, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur les relations qu'entretiennent la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud. Les autorités congolaises ont demandé à la MONUSCO d'évacuer le plus rapidement possible les éléments du M/APLS dans l'opposition qui se trouvaient sur le territoire congolais.

8. Par ailleurs, le 21 décembre 2016, des affrontements opposant les FARDC et la Force de défense nationale du Burundi à Uvira, dans la province du Sud-Kivu, ont fait au moins cinq morts parmi les soldats burundais. Ces derniers auraient

traversé la frontière alors qu'ils étaient à la poursuite d'éléments armés appartenant aux Forces nationales de libération (FNL). Les affrontements ont fait suite aux opérations menées par la Force de défense nationale pour neutraliser des rebelles burundais qui opéraient le long de la frontière avec la République démocratique du Congo.

9. Au Burundi, bien que la situation globale en matière de sécurité se soit un peu améliorée, les violences se sont poursuivies avec la tentative d'assassinat sur le conseiller présidentiel Willy Nyamitwe le 28 novembre 2016 et l'assassinat du Ministre de l'environnement, Emmanuel Niyonkuru, le 1er janvier 2017.

10. En Ouganda, l'affrontement entre les forces de sécurité et les milices locales dans le district de Kasese, dans la région de Ruwenzori, les 26 et 27 novembre 2016, a suscité un regain des tensions intercommunautaires dans les zones frontalières avec la République démocratique du Congo. Les combats ont éclaté parce que des gardes présumés du chef coutumier de Rwenzori, Charles Wesley Mumbere, accusé par les autorités ougandaises de diriger un mouvement sécessionniste, auraient attaqué des patrouilles de police et de l'armée. On rapporte qu'au moins 87 personnes ont été tuées et 149 autres arrêtées. Le 27 novembre 2016, la police a placé M. Mumbere en détention. Il a ensuite été libéré sous caution le 6 février 2017.

B. Évolution de la situation politique

11. Au cours de la période considérée, la région a connu certains événements positifs. Le Mécanisme de suivi régional a tenu sa septième réunion de haut niveau le 26 octobre 2016 à Luanda, à la suite d'une réforme réussie des structures de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les signataires et les garants ont renouvelé leur engagement à accélérer la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre. La réunion a également été l'occasion pour les dirigeants de l'Angola et du Congo de discuter du dialogue national en République démocratique du Congo avec le Président de ce pays, Joseph Kabila.

12. En République démocratique du Congo, un accord politique a été signé le 18 octobre 2016 sous les auspices de l'Union africaine. Le 31 décembre, des représentants de la majorité au pouvoir et du mouvement d'opposition appelé « Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement » sont parvenus à un nouvel accord sous l'égide de la Conférence nationale épiscopale du Congo (CENCO). Ces accords ont permis de stabiliser le pays et de tracer la voie vers l'organisation d'élections crédibles et pacifiques d'ici la fin de l'année 2017. De plus amples détails sont fournis au chapitre IV ci-après ainsi que dans mes rapports sur la MONUSCO datés du 29 décembre 2016 et du 10 mars 2017.

13. Dans des lettres identiques datées du 26 décembre 2016 qu'il m'a adressées ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, Jean-Marie Runiga, le chef de la faction de l'ex-M23 au Rwanda, maintenant enregistrée en tant que parti politique sous le nom d'Alliance pour le salut du peuple, a demandé que les sanctions à son encontre soient levées et que son parti puisse participer aux pourparlers. Le 28 décembre, Bertrand Bisimwa, chef de la faction de l'ex-M23 en Ouganda, a prié la CENCO d'envisager de procéder, au cours des pourparlers, à l'examen des questions relatives au rapatriement d'éléments de l'ex-M23, à la libération de

prisonniers ayant appartenu à l'ex-M23 et à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi.

14. Le dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, est toujours dans l'impasse. Du 7 au 9 décembre 2016, le Facilitateur de la Communauté, en la personne de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, s'est rendu au Burundi pour encourager la reprise des discussions. En réaction à la déclaration que le Facilitateur a faite avant son départ de Bujumbura le 9 décembre, la principale coalition d'opposition, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'État de droit (CNARED), a déclaré qu'elle ne reconnaissait plus le Facilitateur et exhorté le Président ougandais Yoweri Museveni à consulter les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est et à nommer un autre Facilitateur. Plusieurs organisations de la société civile ont également accusé le Facilitateur de parti pris envers le régime.

15. Du 16 au 19 février 2017, M. Mkapa a convoqué une autre séance de consultation avec les parties à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. Bien que le Gouvernement burundais ne soit pas représenté, une délégation du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir a participé aux débats. Conduits par Jean Minani, des représentants du CNARED se sont également rendus à Arusha pour rencontrer le Facilitateur. De grandes manifestations ont eu lieu à Bujumbura, à Gitega et dans d'autres régions du Burundi contre les consultations, en particulier la participation des « putschistes ». Alors que la séance avait déjà commencé, le Gouvernement burundais a demandé au Gouvernement tanzanien de procéder à l'arrestation de plusieurs participants au dialogue. Dans sa déclaration de clôture le 19 février, M. Mkapa a appelé la Communauté d'Afrique de l'Est à convoquer un sommet extraordinaire sur le Burundi afin d'examiner les obstacles au processus de dialogue. De plus amples détails sur la situation au Burundi figurent au chapitre IV ci-dessous ainsi que dans mon rapport du 23 février 2017 sur le Burundi (S/2017/165).

16. Les préparatifs des élections, toutes trois prévues pour août 2017, se sont poursuivis en Angola, au Kenya et au Rwanda. En décembre 2016, le Président angolais José Eduardo dos Santos a annoncé son intention de ne pas briguer de nouveau mandat. Par la suite, le parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération de l'Angola, a élu le Ministre de la défense, le général à la retraite João Lourenço, comme principal candidat. Au Kenya, les élections générales visant à élire le président, les sénateurs, les gouverneurs de comté, les membres de l'Assemblée nationale et des assemblées de comté, ainsi que les représentantes de comté, sont prévues le 8 août. Au Rwanda, le Président Paul Kagame briguera un troisième mandat le 4 août contre trois opposants déclarés, à savoir le fondateur et président du Parti démocratique vert du Rwanda, Frank Habineza, ainsi que Philippe Mpayimana et Thomas Nahimana.

C. Situation humanitaire

17. Comme je l'ai noté dans mon rapport précédent (S/2016/840), la situation humanitaire de la région reste difficile, avec plus de 6 millions de déplacés et 3,5 millions de réfugiés. Pris ensemble, le Burundi, l'Ouganda, la République

centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud comptent 4,41 millions de déplacés et 2,8 millions de réfugiés à cause des conflits dans la région.

18. La situation humanitaire en République démocratique du Congo demeure préoccupante, en particulier dans les provinces de l'est, mais elle est également de plus en plus inquiétante dans les provinces de Tanganyika, au sud-est, et de Kasaï, au centre, où les activités des groupes armés et le regain des tensions intercommunautaires ont contribué à accélérer les déplacements, faisant passer le nombre de déplacés dans le pays à pas moins de 2,1 millions à la fin de l'année 2016. En outre, la zone orientale du pays accueille la grande majorité des réfugiés en provenance des pays voisins, principalement le Burundi, la République centrafricaine, le Rwanda et le Soudan du Sud, ce qui représente 451 000 personnes. Le Plan d'aide humanitaire pluriannuel pour la République démocratique du Congo, qui porte sur la période 2017-2019, prévoit une détérioration de la situation humanitaire et est censé aider 6,7 millions de personnes en 2017, contre 6 millions en 2016.

19. Les déplacements à grande échelle se sont poursuivis au Soudan du Sud. Quelque 761 550 réfugiés ont fui le pays rien qu'en 2016, sur un total de 1,4 million de réfugiés enregistrés. En outre, 1,9 million de personnes sont déplacées au Soudan du Sud.

20. À la fin de l'année 2016, l'Ouganda est devenu le plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique, accordant notamment l'asile à 736 953 sud-soudanais au 10 février 2017. Cette situation accroît la pression qui s'exerce sur les autorités ougandaises ainsi que sur les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires pour qu'ils répondent aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil et apaisent les possibles tensions.

21. Au Burundi, l'instabilité politique et l'insécurité ont été à l'origine de déplacements de masse. Au total, presque 387 000 réfugiés ont fui le pays depuis avril 2015, pour se rendre en premier lieu en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, tandis que l'on compte quelque 170 000 déplacés. En 2016, le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire est passé de 1,1 million à au moins 3 millions, tandis que le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire a été multiplié par quatre (de 730 000 à 3 millions), du fait de la hausse du prix des denrées alimentaires de base, du déficit pluviométrique pendant la saison agricole et de la pauvreté chronique. En 2017, la communauté humanitaire lancera un appel à hauteur de 73,7 millions de dollars afin de venir en aide à environ un million de Burundais.

22. Le 31 janvier 2017, au poste frontière d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a remis 124 ressortissants burundais aux autorités burundaises. Ils ont tous été placés en détention à leur arrivée au Burundi et accusés d'atteinte à la sûreté de l'État. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont été autorisés à avoir accès aux lieux de détention.

D. Droits de l'homme et coopération judiciaire

23. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme se sont poursuivies, tout au long de la période considérée, dans la région. Des informations ont notamment fait état de restrictions des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et la liberté d'association au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Les civils du Soudan du Sud ont encore été victimes de graves abus commis à la fois par les forces gouvernementales et par les combattants de l'opposition. Comme je le décris en détail dans mon rapport sur la MONUSCO du 29 décembre 2016, les violences politiques et la répression exercée par l'État se sont intensifiées en République démocratique du Congo.

24. Des troubles graves ont été enregistrés dans la République démocratique du Congo en décembre 2016, dans le contexte de violations des droits de l'homme commises à l'occasion des élections. La MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont indiqué qu'entre le 15 et le 31 décembre 2016, les événements qui se sont produits à Kinshasa à la fin du second et dernier mandat constitutionnel du Président Kabila ont fait 40 morts, dont 5 femmes et 2 enfants, et 147 blessés, dont 14 femmes et 18 enfants, imputables à l'usage disproportionné de la force et à l'emploi de balles réelles par les forces de défense et de sécurité. Des centaines d'arrestations ont été également signalées dans l'ensemble du pays à cette occasion. En fait, le nombre de victimes pourrait être beaucoup plus élevé car les enquêteurs des droits de l'homme s'étant vu refuser l'accès à de nombreux centres de détention, hôpitaux et morgues, n'ont pas pu, de ce fait, évaluer correctement le nombre total de victimes.

25. Le rapport publié par la MONUSCO et le HCDH sur ces faits révèle que la répression par les forces de défense et de sécurité congolaises a pris la forme de restrictions illégales imposées aux libertés publiques, y compris les droits à la liberté d'expression, d'information et de réunion pacifique. Ces restrictions contreviennent aux normes internationales des droits de l'homme et à la Constitution de la République démocratique du Congo.

26. Au Burundi, les autorités nationales ont suspendu la coopération avec le HCDH à la suite de la publication, en octobre 2016, du rapport de l'Enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi menée en vertu de la résolution S-24/1 du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/33/37), qui a démontré que les violations des droits de l'homme étaient commises en premier lieu par les acteurs étatiques et ceux qui leur sont associés. Le même mois, le Président burundais, Pierre Nkurunziza, a signé la loi relative au retrait du Burundi de la Cour pénale internationale. Des violations graves des droits de l'homme ont continué d'être signalées, y compris des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des cas de torture et de mauvais traitements. La plupart de ces violations étaient le fait des forces de sécurité nationales et des Imbonerakure – milice de jeunes du parti au pouvoir – qui agiraient de plus en plus comme des agents de la force publique et qui, entre autres pratiques illicites, effectuent des arrestations illégales de citoyens pour les remettre à la police ou mènent des opérations conjointes avec les autorités locales et, parfois, avec la police.

27. Parallèlement, l'espace démocratique est resté très limité au Burundi, où les organisations de la société civile ont continué de subir des actes de répression. Entre le 19 et le 21 décembre, le Gouvernement a adopté trois ordonnances ministérielles visant à interdire ou à suspendre au moins 11 organisations non gouvernementales, notamment la Ligue ITEKA, une des organisations de défense des droits de l'homme les plus anciennes et respectées du pays. D'autres restrictions ont été mises en œuvre le 23 décembre, lorsque l'Assemblée nationale a adopté une loi obligeant les organisations de la société civile basées à l'étranger, ou recevant des fonds étrangers, à déposer une large part de leur budget de fonctionnement à la Banque centrale burundaise, à rémunérer tous leurs salariés locaux en francs burundais et à respecter les quotas ethniques lorsqu'elles embauchent des Burundais. Cette loi a été adoptée par le Sénat et promulguée par le Président en janvier 2017.

28. Fait positif, le procès de Dominic Ongwen, accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre lorsqu'il était un membre important de l'Armée de résistance du Seigneur, s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Cour pénale internationale.

E. Évolution de la situation économique dans la région

29. Les pays de la région ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer la coopération régionale économique et financière. Le 20 octobre 2016, les ministres du commerce de la République démocratique du Congo et du Rwanda, tous deux membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), ont lancé le régime commercial simplifié du COMESA et signé un mémorandum d'accord pour la promotion des échanges transfrontaliers entre les deux pays. L'objectif du régime commercial simplifié est de faciliter le commerce transfrontalier, d'éliminer les obstacles non tarifaires et de faire face aux fraudes douanières et commerciales. En outre, deux nouveaux postes-frontières à guichet unique ont été installés le long de la frontière entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, faisant ainsi passer à dix le nombre de postes opérationnels de ce type au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

30. On trouvera de plus amples informations sur l'application des engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo dans mes rapports sur la MONUSCO du 29 décembre 2016 et du 10 mars 2017.

B. Engagements pris par la région

31. Au cours de la période considérée, les États signataires ont continué d'honorer, avec un succès mitigé, leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la

sécurité et la coopération. À cet égard, comme suite aux décisions du sixième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu à Luanda le 14 juin 2016, les ministres de la défense et des représentants du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie se sont rencontrés à Kinshasa le 13 octobre et ont adopté le concept des opérations ainsi que le budget du Mécanisme conjoint de suivi, instauré pour faire face à la menace croissante que posent les forces démocratiques alliées. Le 18 février 2017, le Mécanisme conjoint de suivi, composé d'agents du renseignement militaire des quatre pays participants, a été inauguré dans le district de Kasese (Ouganda), à la frontière avec la République démocratique du Congo. Toutefois, les progrès en matière de rapatriement des combattants désarmés, notamment ceux des FDLR et de l'ex-M23, étaient encore limités.

32. La période considérée a été marquée par des difficultés concernant les relations entre certains pays de la région. Les tensions qui se sont développées entre le Burundi et le Rwanda l'année dernière ne se sont pas totalement estompées, tandis que la République démocratique du Congo et l'Ouganda ont connu un regain des tensions, dans le contexte de l'incursion d'éléments de l'ex-M23 en République démocratique du Congo en janvier 2017. Cette dernière a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur l'incursion présumée et reproché à l'Ouganda de ne pas respecter ses engagements régionaux au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

C. Engagements pris par la communauté internationale

33. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial a continué de rencontrer les partenaires régionaux et internationaux pour faire en sorte que l'application de l'Accord-cadre reçoive un appui durable et concerté. À cet égard, des mesures ont continué d'être prises pour que le Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs 2016-2017, inauguré à New York le 21 mars 2016, entre dans sa phase opérationnelle. Les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement régional et du Bureau de mon Envoyé spécial se sont réunies à Kampala du 19 au 21 octobre pour convenir de la marche à suivre concernant la mise en œuvre du Cadre stratégique régional. Cette rencontre a été pour elles l'occasion de parvenir à un accord concernant la création d'un fonds d'affectation spéciale transfrontière pour la région des Grands Lacs et de convenir d'une stratégie de mobilisation des ressources. Les participants se sont également mis d'accord sur les actions prioritaires qui définiront chacun des six piliers du Cadre stratégique régional, dont la promotion des initiatives transfrontières concernant le secteur privé, la facilitation de la mobilité de la main d'œuvre et le renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions.

34. Le 8 décembre 2016 à Paris, mon Envoyé spécial a participé à une réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, qui avait pour objet d'examiner la situation régionale et l'application de l'Accord-cadre. L'Allemagne, l'Angola, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède y étaient représentés, ainsi que l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Les participants ont discuté de la coordination de l'appui international apporté aux

dialogues en cours et d'initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région.

IV. Activités de mon Envoyé spécial

A. Réforme des mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

35. Les 7 et 15 octobre 2016, le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, coprésidé par mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, a tenu ses quatorzième et quinzième sessions à Nairobi. Ces réunions avaient pour objectif de préparer une réunion des ministres des affaires étrangères des États signataires, en prélude à la septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre.

36. Le Comité d'appui technique a adopté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux national, régional et international au titre de l'Accord-cadre. Il y est notamment recommandé d'accélérer le rapatriement des combattants désarmés et l'application des Déclarations de Nairobi. Le 24 octobre, les ministres des affaires étrangères ont approuvé le rapport et recommandé au Mécanisme de suivi régional de l'examiner.

37. Le 26 octobre, le Mécanisme de suivi régional a tenu à Luanda sa première réunion organisée par un État signataire, conformément à une recommandation adoptée le 29 septembre 2015. Présidée par le Président de l'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la réunion a connu une forte participation et a favorisé une meilleure appropriation régionale de l'Accord-cadre et permis de renforcer la détermination des États signataires à l'appliquer.

38. Tout en se félicitant des progrès accomplis, le Mécanisme de suivi régional a pris note des difficultés et des questions restant en suspens et a chargé le Comité d'appui technique de présenter une liste actualisée d'actions prioritaires, en s'appuyant sur le Plan d'action régional en faveur de l'application de l'Accord-cadre. Le Mécanisme de suivi régional a salué la poursuite de la coopération entre les FARDC et la MONUSCO dans la lutte contre les FDLR et les ADF, ainsi que la création du Mécanisme conjoint de suivi pour lutter contre la menace croissante posée par les ADF. Il a également exprimé sa gratitude aux garants de l'Accord-cadre pour les initiatives qu'ils avaient prises afin de lutter contre les groupes armés illégaux, et approuvé les recommandations formulées à l'issue de la réunion des ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenue à Nairobi le 20 juillet 2016. Le Mécanisme de suivi régional a souligné la nécessité d'accélérer les opérations de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation des combattants désarmés présents dans l'est de la République démocratique du Congo et les pays voisins, notamment des ex-combattants des FDLR et du M23.

39. L'évolution de la situation au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud figurait également à

l'ordre du jour de la réunion. Le Mécanisme de suivi régional a demandé à tous les Burundais d'œuvrer au dialogue et de coopérer pleinement avec le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les participants à la réunion ont également exhorté les gouvernements de la région à contribuer, avec l'appui de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, à la recherche de solutions durables pour les combattants du M/APLS dans l'opposition présents dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont également appelé les partis politiques de la République démocratique du Congo à rechercher une issue pacifique à la crise politique, en accord avec la Constitution du pays et la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. En marge de la réunion, les Présidents de l'Angola et du Congo ont engagé le Président de la République démocratique du Congo à prendre des mesures pour faire en sorte que l'accord politique du 18 octobre 2016 reçoive un plus large soutien. Par ailleurs, le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, a proposé d'accueillir au Congo la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, le 20 octobre 2017.

40. Le 25 janvier 2017, mon Envoyé spécial a organisé la troisième réunion des garants de l'Accord-cadre à Addis-Abeba, afin de dresser le bilan des initiatives régionales visant à neutraliser les forces négatives et encourager les dialogues en cours au Burundi et en République démocratique du Congo. Les garants ont notamment pressé les chefs d'état-major des armées des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC d'effectuer une mission dans l'est de la République démocratique du Congo, comme cela a été recommandé à l'issue de la Réunion des ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC qui s'est tenue à Nairobi le 20 juillet 2016. De plus, ils ont demandé aux chefs d'état-major de recommander des mesures à prendre pour faciliter la neutralisation des forces négatives dans la région. Les garants ont en outre encouragé la reprise des consultations conjointes entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les représentants de l'ex-M23 en ce qui concerne l'application des Déclarations de Nairobi. Ils se sont également engagés à contribuer aux actions visant à réinstaller les éléments du M/APLS dans l'opposition présents dans l'est de la République démocratique du Congo.

41. Les garants ont accueilli avec satisfaction la signature, le 31 décembre 2016, d'un accord politique en République démocratique du Congo. Ils ont engagé les parties à continuer de coopérer avec la CENCO pour accélérer les discussions sur l'application de l'accord. S'agissant de la situation au Burundi, ils ont appelé toutes les parties à renoncer à la violence et à collaborer avec le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est afin de mener plus rapidement le dialogue à bon terme.

42. Comme décidé à la septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, le Comité d'appui technique a tenu sa seizième session les 9 et 10 février 2017 à Nairobi. Entre autres points, le Comité a examiné un projet de liste actualisée des actions prioritaires à engager en vue de l'application de l'Accord-cadre. Il a également examiné une proposition tendant à créer une équipe spéciale régionale chargée du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, du rapatriement et de la réinstallation des combattants désarmés, et a souligné qu'il était urgent de renforcer les dispositifs en place. Le Comité a décidé de commencer les préparatifs de réunions thématiques, tant au niveau des experts que des

ministres, dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, des déplacements de populations et de la jeunesse.

B. Bons offices de mon Envoyé spécial

43. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial a poursuivi ses activités de bons offices en étroite coordination avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, afin d'encourager l'application de l'Accord-cadre. Comme indiqué ci-dessous, il a pris certaines initiatives pour aider à régler les questions encore en suspens relatives à la neutralisation des forces négatives et à l'application des Déclarations de Nairobi. Il a également continué d'appuyer les concertations en cours ainsi que les activités visant à promouvoir les femmes, les jeunes et la société civile. En outre, il a continué d'œuvrer en faveur de la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés, en consultation étroite avec les entités compétentes des Nations Unies dans la région. De plus, mon Envoyé spécial a continué de faciliter l'administration de la justice par la coopération judiciaire, et d'appuyer la coopération économique régionale.

Application des déclarations de Nairobi

44. Lors d'une séance de travail qui s'est tenue le 23 novembre 2016, mon Envoyé spécial et le nouveau Coordonnateur du Mécanisme de suivi national congolais ont examiné les moyens d'accélérer l'application des Déclarations de Nairobi, en particulier le rapatriement des combattants de l'ex-M23 encore présents au Rwanda et en Ouganda. Ils ont examiné les recommandations formulées à l'issue de deux réunions d'évaluation conjointes entre les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et une délégation de l'ex-M23, qui se sont tenues à Kinshasa, les 27 et 28 mai et les 27 et 28 juin 2016.

45. À la suite de l'incursion de combattants de l'ex-M23 en République démocratique du Congo en janvier 2017, le Coordonnateur du Mécanisme de suivi national a écrit aux garants de l'Accord-cadre pour leur demander une aide d'urgence. En conséquence, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial et Chef de la MONUSCO ont rencontré le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, et le Coordonnateur du Mécanisme de suivi national, les 22 et 23 janvier. Les deux hauts responsables ont eux aussi souligné qu'il fallait que les consultations conjointes entre le Gouvernement et les chefs de l'ex-M23 reprennent. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont également rencontré le Vice-Président de la CENCO, Fridolin Ambongo Besungu, et encouragé la CENCO à aborder les motifs de préoccupation soulevés par l'ex-M23 dans le cadre du dialogue politique en cours.

46. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont également rencontré le Président ougandais le 24 janvier, à Entebbe (Ouganda). Celui-ci a déploré que des forces négatives continuent d'être présentes et actives dans l'est de la République démocratique du Congo; il a accepté de rencontrer le Président de la République démocratique du Congo pour débattre de la question des forces négatives, de l'application des Déclarations de Nairobi et du rapatriement d'éléments de l'ex-M23 toujours présents en Ouganda.

Consultations régionales sur les éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition présents dans l'est de la République démocratique du Congo

47. En réponse à une demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo à la MONUSCO concernant le transfert hors du pays d'éléments du M/APLS dans l'opposition, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont tenu des consultations à Goma et à Kinshasa, du 12 au 14 janvier 2017. Lors d'une rencontre avec des représentants du M/APLS dans l'opposition qui s'est tenue dans leur lieu de regroupement dans l'est de la République démocratique du Congo, les membres de cette organisation se sont engagés à renoncer aux armes et ont demandé à pouvoir rejoindre les membres de leur famille, qui avaient été accueillis comme des réfugiés dans les pays voisins. À Kinshasa, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial se sont entretenus avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, ainsi qu'avec le Chef du cabinet du Président. Ces hauts responsables ont à nouveau demandé que les éléments du M/APLS dans l'opposition soient immédiatement transférés hors du pays.

48. Lors de la réunion susmentionnée de mon Envoyé spécial et de mon Représentant spécial avec le Président ougandais, le 24 janvier, celui-ci a indiqué qu'il était prêt à accueillir les combattants du M/APLS dans l'opposition qui souhaitaient se réinstaller en Ouganda, si le Gouvernement du Soudan du Sud y consentait.

49. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo se sont rendus à Djouba et à Addis-Abeba du 5 au 8 février pour mener des consultations avec des hauts responsables du Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud et avec des représentants de l'Union africaine. Le Premier Vice-Président du Sud-Soudan Taban Deng Gai et le Ministre sud-soudanais des affaires étrangères Deng Alor ont réaffirmé leur intention de maintenir des relations de voisinage avec la République démocratique du Congo et accepté de discuter avec les autorités congolaises du rapatriement librement consenti d'éléments du M/APLS dans l'opposition se trouvant sur le site de la MONUSCO. Ils ont également exprimé leur soutien aux efforts visant à trouver des solutions acceptables qui ne compromettraient pas la paix et la sécurité dans le Soudan du Sud. À Addis-Abeba, le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Smaïl Chergui, s'est dit résolu à collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies à la recherche de solutions et a offert, à cette fin, l'appui du Bureau de liaison de Kinshasa à la MONUSCO.

Appui aux dialogues en cours dans la région

Burundi

50. Mon Envoyé spécial a poursuivi ses bons offices et ses démarches en faveur des dialogues en cours dans la région, conformément aux résolutions 2211 (2015) et 2277 (2016) du Conseil de sécurité. Le 17 octobre 2016 à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), il a rencontré le Facilitateur du dialogue interburundais, M. Mkapa, afin de se renseigner sur l'état des pourparlers et de lui faire part de nouveau du soutien de l'Organisation des Nations Unies.

51. M. Mkapa a informé mon Envoyé spécial des actions qu'il avait entreprises pour ramener les parties à la table des négociations. Il a souligné que les pourparlers

n'avanceraient que si le Gouvernement burundais et la coalition d'opposition en exil y mettaient l'un et l'autre davantage de volonté politique, et souligné que les dirigeants des pays de la région devaient s'engager davantage dans le processus.

52. Mon Envoyé spécial a encouragé le Facilitateur à maintenir ses relations avec toutes les parties et est convenu qu'il serait souhaitable que les dirigeants des pays de la région s'impliquent davantage pour faire progresser le dialogue. Il a souligné qu'il importait que tous les acteurs internationaux se rallient à la facilitation menée sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. À Dar es-Salaam, mon Envoyé spécial a également rencontré le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, Augustine Mahiga, et examiné avec lui les dialogues en cours au Burundi et en République démocratique du Congo. Ils sont convenus de la nécessité de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la région au moyen de l'Accord-cadre.

53. Les 24 et 29 janvier 2017 à Addis-Abeba, mon Envoyé spécial a rencontré M. Mahiga et le Ministre des affaires étrangères du Burundi, Alain Aimé Nyamitwe. Il s'est félicité de la reprise du dialogue interburundais et a encouragé le Gouvernement burundais à coopérer pleinement avec la Communauté d'Afrique de l'Est. M. Mahiga a souligné la nécessité d'appeler toutes les parties à faire preuve de souplesse et à se montrer disposées à faire des compromis.

République démocratique du Congo

54. À la suite de la réunion du Mécanisme de suivi régional du 26 octobre 2016 et en marge des efforts déployés par la CENCO pour élargir la participation au dialogue, mon Envoyé spécial a effectué plusieurs visites à Kinshasa en étroite consultation avec mon Représentant spécial.

55. Mon Envoyé spécial s'est rendu à Kinshasa du 22 au 25 novembre et a rencontré les dirigeants de la CENCO, des personnalités de la majorité présidentielle et les chefs de l'opposition appartenant à la plateforme dite « Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement », qui a été dirigée, jusqu'à sa mort, par Étienne Tshisekedi. Le Premier Ministre de la République démocratique du Congo, Samy Badibanga, a fait savoir qu'il tiendrait des consultations sur la formation de son gouvernement avec tous les acteurs nationaux, y compris ceux qui ne participaient pas au dialogue facilité par l'Union africaine.

56. Des représentants de la majorité présidentielle ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à accueillir le Rassemblement, tout en soulignant qu'ils jugeaient inacceptables certaines exigences de la coalition, à savoir notamment que la transition se fasse sans le Président et que des élections aient lieu en 2017. Des représentants du Rassemblement ont confirmé leur soutien à la facilitation menée par la CENCO mais demandé qu'elle permette aux parties de dialoguer directement. Ils ont également dénoncé des arrestations arbitraires et des restrictions imposées par les organes de sécurité aux déplacements de leurs membres.

57. Après la signature de l'accord politique du 31 décembre 2016, mon Envoyé spécial est retourné à Kinshasa à deux reprises en 2017, d'abord du 13 au 15 janvier, puis le 23 janvier. Lors de ces deux visites, de concert avec mon Représentant spécial, il a consulté les parties prenantes congolaises sur le dialogue mené sous l'égide de la CENCO. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont

également rencontré le Président de la CENCO, Marcel Utembi Tapa, et son Vice-Président, Fridolin Ambongo Besungu. Ils se sont aussi entretenus avec le Premier Ministre et le Chef du cabinet du Président. Mon Envoyé spécial a également rencontré séparément le Nonce apostolique, Luis Mariano Montemayor, Félix Tshisekedi de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et Ève Bazaiba du Mouvement pour la libération du Congo (MLC). À chaque fois, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont salué la signature de l'accord politique du 31 décembre, réaffirmé leur plein appui à la CENCO et exprimé l'espoir que les parties s'entendent rapidement sur les modalités d'application de l'Accord, notamment en ce qui concerne le partage du pouvoir.

58. À ce stade, les responsables de la CENCO ont semblé encouragés par la signature de l'accord politique du 31 décembre et par les progrès accomplis depuis lors. Ils ont salué le rôle important que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, a joué dans la conclusion de l'accord. Ils ont engagé l'Organisation à poursuivre sa collaboration avec toutes les parties prenantes et à soutenir l'application de l'accord.

59. De même, tous les représentants de l'opposition ont encouragé l'Organisation des Nations Unies à appuyer pleinement les efforts visant à régler les questions en suspens, notamment la mise en œuvre des mesures de décrispation convenues par les parties. Les dirigeants de l'opposition ont souligné qu'un appui financier et logistique serait essentiel, notamment pour le Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), chargé de surveiller l'application de l'accord, et la Commission électorale nationale indépendante.

60. Le Premier Ministre de la République démocratique du Congo a souligné qu'il fallait concilier les accords politiques du 18 octobre et du 31 décembre 2016. Il a insisté sur le fait que ceux qui avaient pris des fonctions au Gouvernement en vertu de l'accord du 18 octobre devaient être associés à l'application de l'accord du 31 décembre. Le représentant du MLC a affirmé que l'accord du 31 décembre avait été combiné à l'avance entre le Gouvernement et le Rassemblement, sans égard pour les autres partis de l'opposition. M. Tshisekedi de l'UDPS a affirmé qu'il n'était pas possible de renégocier le poste de Premier Ministre. Il a expliqué que le Rassemblement avait accepté que le Président reste en fonction pendant la transition en échange des postes de Premier Ministre et de Président du CNSA.

61. Le 23 janvier 2017, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont rencontré le Ministre des affaires étrangères et les responsables de la CENCO. Mon Envoyé spécial s'est également entretenu avec des dirigeants de l'opposition et a encouragé toutes les parties à faire aboutir rapidement les pourparlers sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016. Le 23 janvier, au cours de leur deuxième réunion avec mon Envoyé spécial, les responsables de la CENCO ont manifesté leur déception face au manque de progrès accusé par les pourparlers sur la mise en œuvre de l'accord, tout en exprimant l'espoir de voir les parties s'entendre sur les modalités d'application de l'accord avant le 28 janvier. Malheureusement, l'accord ne s'est pas pleinement matérialisé en raison de divergences persistantes entre les parties.

62. Le 1er février, le chef de l'opposition, Étienne Tshisekedi, est décédé en Belgique, où il avait été évacué pour des raisons médicales. Sa disparition soudaine a jeté un voile d'incertitude sur l'avenir du dialogue politique. Si le Gouvernement de la République démocratique du Congo a rapidement chargé un comité

d'organiser des funérailles nationales pour M. Tshisekedi, les discussions sur le rapatriement de sa dépouille et la tenue de ses obsèques étaient toujours en cours au moment de l'achèvement du présent rapport.

63. Tout au long de la période considérée, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial sont restés en contact étroit avec les principales parties prenantes de la région, y compris de hauts responsables de l'Union africaine et de la Conférence. Mon Envoyé spécial a également rencontré à deux occasions le Président du Congo à Brazzaville le 24 novembre 2016, puis à Addis-Abeba le 29 janvier.

64. Du 7 au 9 novembre, mon Envoyé spécial s'est rendu à Bruxelles pour une série de réunions avec des responsables de l'Union européenne, y compris des membres du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne.

65. Lors de son déplacement à Bruxelles, mon Envoyé spécial a aussi rencontré le chef de l'opposition congolaise, Moïse Katumbi, et l'a encouragé à continuer de participer au règlement pacifique de la crise politique dans son pays. M. Katumbi a assuré mon Envoyé spécial de son attachement au dialogue.

Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs

66. Dans le prolongement de la première Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa les 24 et 25 février 2016, les préparatifs pour l'organisation d'une deuxième Conférence se sont poursuivis durant la période considérée. Le Rwanda a proposé d'accueillir la manifestation à Gisenyi, ville située près de la frontière avec la République démocratique du Congo.

67. Le 2 février 2017, le Bureau de mon Envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda et le Conseil pour le développement du Rwanda ont arrêté la composition du comité directeur chargé de superviser les préparatifs de la deuxième Conférence. Ils ont également décidé que celle-ci serait axée sur la promotion des activités commerciales entre les pays et sur la coopération et l'intégration économiques entre le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

Partenariats

68. Au cours de la période considérée, le Bureau de mon Envoyé spécial a poursuivi sa collaboration avec les autres garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération : la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et la SADC. Il a également continué de renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies présentes dans la région et de promouvoir les partenariats avec d'autres entités.

69. Le 20 janvier 2017, mon Envoyé spécial a tenu une réunion avec les coordonnateurs résidents du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, et avec les directeurs des bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes concernés des Nations Unies. Les participants ont eu un échange de vues sur les principaux faits nouveaux intervenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité dans la région et ont

décidé de coordonner leur action dans le domaine politique et des programmes en vue d'appuyer efficacement la paix, la sécurité et le développement de la région.

70. Les 16 et 17 février, le Bureau de mon Envoyé spécial et le Gouvernement suisse, en partenariat avec le Conflict Prevention and Peace Forum, a organisé une réunion des parties prenantes sur la région des Grands Lacs, qui a rassemblé des experts, des représentants des gouvernements et de la société civile des pays de la région, ainsi que des représentants d'institutions régionales et internationales. Les participants ont examiné les faits nouveaux intervenus dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la région et recensé les priorités pour l'avenir, notamment les moyens de favoriser les synergies entre les divers acteurs nationaux, régionaux et internationaux en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord-cadre.

71. En marge de cette réunion, mon Envoyé spécial a rencontré d'autres envoyés spéciaux pour échanger des vues sur la situation dans la région, notamment sur les dialogues en République démocratique du Congo et au Burundi ainsi que sur le regain de tension provoqué par la présence et les activités de forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo.

72. Mon Envoyé spécial a poursuivi sa coopération avec les partenaires pour faire avancer le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région. Du 29 novembre au 1er décembre 2016, son Bureau a appuyé la tenue à Khartoum d'une réunion du Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a adopté un plan stratégique triennal et une stratégie de mobilisation de fonds pour la création d'un secrétariat à Kigali.

Promotion des femmes, des jeunes et de la société civile

73. Du 31 janvier au 2 février 2017, mon Envoyé spécial a organisé les Journées mondiales portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité à Goma (République démocratique du Congo) avec le concours de la direction de la MONUSCO. Cette manifestation a été l'occasion pour les dirigeantes de la région de renforcer leur capacité de direction, de partager leurs expériences en matière de participation réelle à la vie politique et aux processus de paix, et d'évaluer l'état de la participation des femmes à la vie politique dans leurs pays respectifs, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les participantes ont appelé à augmenter le soutien financier apporté au Forum régional des femmes de la Conférence et demandé qu'une représentante du Forum participe au Comité d'appui technique et au Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre.

74. Les recommandations formulées lors des Journées portes ouvertes ont été examinées le 2 février lors d'un dialogue de haut niveau entre les ministres chargés de la question de l'égalité des sexes du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Soudan du Sud et d'autres représentants de ces pays, en présence de mon Envoyé spécial, de mon Représentant spécial et de représentants de l'Union africaine et de la Conférence. Mon Envoyé spécial a organisé une réunion parallèle avec les participants au dialogue, qui ont recommandé l'organisation d'une réunion de suivi des ministres chargés de la question de l'égalité des sexes pour discuter de l'inclusion des femmes.

75. Afin de renforcer le rôle des jeunes à l'appui de la paix et de la stabilité dans la région, le Bureau de mon Envoyé spécial a participé à la réunion du Forum multiobjectifs de la jeunesse de la Conférence à Goma, du 29 novembre au

1er décembre 2016. La réunion a rassemblé des délégués des jeunes du Burundi, du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Rwanda et des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la Conférence et de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont souligné l'importance des initiatives menées par les jeunes pour favoriser la cohésion sociale, la surveillance et l'observation des élections, la gouvernance démocratique et les mesures de confiance transfrontières. Ils ont également adopté une feuille de route en vue de la mise en place d'un centre des jeunes pour la paix à Goma.

Promotion de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés

76. À Kampala, le 24 janvier 2016, mon Envoyé spécial a rencontré le Ministre ougandais chargé des secours, de la préparation aux catastrophes et des réfugiés, Hilary Onek, pour examiner les incidences sur le plan politique et sur celui de la sécurité de la crise des réfugiés qui perdure dans la région, dans le cadre de l'application de l'Accord-cadre. M. Onek a appelé l'attention sur le fardeau croissant qui pèse sur l'Ouganda du fait de l'afflux des réfugiés, de l'absence de progrès dans l'application des accords tripartites pour le rapatriement volontaire des réfugiés conclus par son pays, respectivement, avec le HCT et avec le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda, et du mécontentement croissant de la population ougandaise. En réponse à une proposition de mon Envoyé spécial, il a accepté d'accueillir une réunion régionale au niveau ministériel sur les déplacements dans la région des Grands Lacs ultérieurement en 2017 afin de convenir de mesures régionales comme prévu par l'Accord-cadre.

Coopération judiciaire et lutte contre l'impunité

77. À Nairobi, les 10 et 11 novembre 2016, le Secrétaire exécutif de la Conférence et mon Envoyé spécial ont organisé une réunion pour mettre en place un réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, qui regroupe les directeurs des services de poursuites et d'enquête des États membres de la Conférence. La création du Réseau est une étape clef de l'action menée pour renforcer et faciliter l'administration de la justice dans la région. Il a vocation à constituer un espace d'échange et de coopération en matière judiciaire et devrait grandement favoriser l'établissement des responsabilités pour les crimes commis dans la région.

78. Avec le concours du Bureau de mon Envoyé spécial, la Conférence a publié, en octobre 2016, un rapport sur l'amélioration de l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et sexistes dans les États membres de la Conférence, et un recueil de jurisprudence sur la question. Ces publications devraient aider le centre de formation régional de la Conférence sur les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste à renforcer la protection des victimes et à favoriser la poursuite des auteurs de tels faits.

V. Observations

79. Quatre ans après sa signature, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région demeure un mécanisme essentiel pour instaurer une paix et une stabilité durables, comme l'ont souligné les chefs d'État des pays signataires lors de la septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, tenue à Luanda le 26 octobre 2016. Je me

félicite du succès des efforts déployés sous la direction de mon Envoyé spécial pour réformer les structures de gouvernance de l'Accord-cadre et relancer son application. Je tiens à remercier l'Angola d'avoir accueilli la première réunion dans la région du Mécanisme de suivi régional. Je remercie également le Congo et l'Ouganda d'avoir proposé d'accueillir les huitième et neuvième réunions de haut niveau en 2017 et en 2018. C'est là le signe que les signataires s'approprient de plus en plus l'Accord-cadre.

80. Je suis toutefois préoccupé par le fait que les acquis obtenus jusqu'à présent pourraient être compromis par la présence continue de groupes armés non étatiques dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que par d'autres tendances inquiétantes observées sur le plan de la sécurité au cours de ces derniers mois. En particulier, les incursions d'anciens éléments du M23 en République démocratique du Congo, suivies d'affrontements avec l'armée congolaise, constituent un grave revers pour nos efforts de stabilisation. Il importe de prendre des mesures urgentes et résolues pour éviter une résurgence de la rébellion du M23. Je demande aux autorités de la République démocratique du Congo et aux dirigeants de l'ex-M23 de reprendre rapidement les consultations conjointes sur l'application de la Déclaration de Nairobi, en particulier le rapatriement des anciens éléments du M23 encore présents en Ouganda et au Rwanda. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial sont pleinement résolus à trouver une solution à ce problème urgent et se tiennent prêts à aider les autorités congolaises dans ce sens. Je compte sur les États voisins de la République démocratique du Congo, en tant que signataires de l'Accord-cadre, pour qu'ils aident à empêcher l'ex-M23 de reprendre ses activités illégales, qui ont eu par le passé un effet dévastateur sur la vie et le bien-être de nombreux civils dans l'est de la République démocratique du Congo.

81. La présence prolongée d'éléments du M/APLS dans l'opposition dans l'est de la République démocratique du Congo nécessite aussi qu'une action collective soit menée d'urgence pour éliminer une menace potentielle contre cette zone fragile touchée par les conflits. J'encourage mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial à poursuivre leur action auprès des dirigeants et des institutions de la région en vue de favoriser le règlement de cette question.

82. Je me réjouis du renforcement de la collaboration entre la MONUSCO et les FARDC dans la lutte contre les groupes armés illégaux, ainsi que des initiatives régionales visant à régler les questions de sécurité, notamment la création d'un mécanisme conjoint de suivi pour traiter de la question des ADF. Je demande aux États de la région et aux partenaires internationaux de veiller à ce que le mécanisme soit efficace et doté des ressources suffisantes. Je tiens également à souligner qu'il importe d'adopter des démarches complémentaires et non militaires pour régler le problème des forces négatives, notamment de faire participer les populations locales à la prévention des conflits et de s'attaquer aux causes profondes de conflit dans la région.

83. J'espère que les dialogues en cours au Burundi et en République démocratique du Congo seront couronnés de succès et contribueront à la stabilité de la région. Mon Conseiller spécial, de concert avec mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, continuera d'appuyer les initiatives prises par la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du dialogue interburundais. J'engage les parties à coopérer avec le Facilitateur de la Communauté et à s'abstenir de toute action de nature à saper les efforts de paix. Je demande également aux dirigeants de la

Communauté d’exhorter les parties à participer au dialogue sans condition préalable.

84. Je félicite la CENCO et les parties congolaises de la signature de l’accord politique du 31 décembre 2016. J’appelle tous les acteurs congolais à s’abstenir de toute violence et à prendre les mesures nécessaires pour appliquer rapidement cet accord. J’encourage en particulier toutes les parties à reprendre sans plus attendre les pourparlers en vue de régler toutes les questions en suspens. L’Organisation des Nations Unies continuera d’appuyer le dialogue politique et la tenue d’élections pacifiques, crédibles, ouvertes à tous et transparentes dans les délais prévus en République démocratique du Congo.

85. Alors que d’autres pays de la région entrent, en 2017, dans une année électorale, je demande à toutes les parties de créer un climat propice à l’organisation d’élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus.

86. Je félicite les gouvernements et les peuples de la région de l’hospitalité qu’ils ont témoignée aux nombreux réfugiés et demandeurs d’asile, alors même que les besoins humanitaires sont sous-financés et ne cessent d’augmenter. Je leur demande de continuer à respecter les obligations mises à leur charge par la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole s’y rapportant. Je tiens à souligner une fois encore qu’il importe que les dirigeants de la région s’emploient à promouvoir des solutions durables. À cet égard, je me félicite de l’offre faite par le Gouvernement ougandais d’accueillir une réunion ministérielle sur les déplacements. Je demande instamment à la communauté internationale ainsi qu’aux organisations régionales et sous-régionales d’accroître leur aide aux populations déplacées, aux pays d’accueil et aux communautés d’accueil.

87. Pour finir, je tiens à remercier mon Envoyé spécial, mon Représentant spécial et leurs équipes respectives de l’action qu’ils mènent pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région et faire progresser l’application de l’Accord-cadre. J’invite le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer d’aider les États signataires à honorer leurs engagements.